

<http://sciences27.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article122>



Écoles et Établissements du Développement Durable (EdDD)

- EDD - l'EDD dans l'académie -



Date de mise en ligne : mardi 7 février 2017

Copyright © Mission Sciences - EDD 27 - Tous droits réservés

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a introduit l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le code de l'éducation. Cette éducation débute dès l'école primaire et vise à éveiller les enfants aux enjeux environnementaux. Elle comporte une sensibilisation à la nature et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles.

Depuis 2005, l'Académie de Rouen, avec ses quatorze partenaires régionaux développe le dispositif spécifique « Écoles et Établissements du Développement Durable » qui permet à toute école, tout établissement d'enseignement ou de formation, volontaire, d'engager une « démarche développement durable ». **Le dispositif permet d'accompagner l'établissement ou l'école dans la mise en place d'un projet d'école ou d'établissement, à travers la réalisation d'un plan d'actions concrètes** s'appuyant sur les enseignements disciplinaires et interdisciplinaires visant à répondre localement aux enjeux du développement durable.

Une **réunion de présentation du dispositif** académique des EdDD est organisée le **vendredi 3 mars 2017**, de 14 h 30 à 17 h 00, salle des villes au rectorat de Rouen.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le courrier de madame la rectrice en format pdf ci-dessous.

<dl class='spip_document_280 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>